

Fortune⁴

FCPI

› Une approche unique
dans le financement de l'innovation ■ ■ ■



Truffle Capital
Entrepreneurs Investisseurs

Les FCPI présentent un risque de perte en capital et de liquidité, une part importante des actifs est investie dans des sociétés innovantes non cotées et les fonds sont bloqués de 7 à 10 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2022 au plus. La prorogation se fera sur décision de la société de gestion.

Soutenez des PME innovantes

Notre approche d'entrepreneurs-investisseurs

Truffle Capital a été **créé en 2001** avec l'objectif de financer de jeunes sociétés innovantes et prometteuses, et de valoriser au mieux l'investissement de nos souscripteurs. Nos secteurs de spécialisation : l'énergie, les sciences de la vie et les technologies de l'information.

Il s'agit de secteurs où il existe encore de nombreux besoins de marché non-satisfaits et où il existe un nombre important de sociétés développant des **technologies de rupture**.

Un des aspects les plus distinctifs de Truffle Capital est notre **focalisation sur des spin-offs**¹ de sociétés industrielles, de laboratoires, d'instituts de recherches et d'universités. L'équipe de Truffle Capital identifie des opportunités de spin-off grâce à un réseau étendu de contacts.

Venant du monde entrepreneurial, nous comprenons les ambitions, les angoisses et les problématiques des entrepreneurs. Nous n'hésitons donc pas à devenir l'investisseur principal des sociétés dont l'activité nous paraît être prometteuse. Le but étant d'apporter une valeur ajoutée aux sociétés et par conséquent à l'investissement de nos souscripteurs.

Tout en profitant d'une fiscalité avantageuse

Applicable sous certaines conditions (consulter la note fiscale, non visée par l'AMF).

Truffle Fortune 4 est éligible à une réduction de l'ISF ainsi qu'à une réduction de l'IRPP.

Une **réduction de l'ISF de 40%**² du montant investi hors droits d'entrée dans la limite d'une réduction de 18 000 € par foyer fiscal.

Une **réduction de l'IRPP de 18%** du montant investi hors droits d'entrée, dans la limite d'une réduction de 2 160 € annuels pour un célibataire et de 4 320 € annuels pour un couple soumis à une imposition commune.

Les plus-values distribuées par le FCPI ou réalisées par le porteur à l'occasion de la cession de ses parts seront **exonérées d'IR** (sauf prélèvements sociaux).

Il vous appartiendra d'arbitrer la part du versement que vous souhaitez utiliser pour le bénéfice d'une réduction ISF et celle que vous souhaitez utiliser pour le bénéfice d'une réduction d'IR.

Seule la fraction d'un versement n'ayant pas donné lieu au bénéfice de la réduction d'IR peut être utilisée pour obtenir le bénéfice de la réduction d'ISF.

Attention : Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les fonds sont bloqués un minimum de 7 ans et un maximum de 10 ans.

1/ Les spin-offs sont de jeunes entreprises qui démarrent en bénéficiant de la technologie et du savoir-faire déjà développés depuis plusieurs années par des chercheurs et des ingénieurs de haut niveau.

2/ soit 50% de 80%, le pourcentage minimum de l'actif du FCPI qui sera investi en titres de PME éligibles.

4 associés-fondateurs expérimentés *



Les quatre associés-fondateurs ont créé Truffle Capital ensemble en 2002 et mènent aujourd'hui une équipe de 10 professionnels de l'investissement.

Jean-François Fourt, Co-fondateur et Directeur Général

Fondateur et Président d'Innovative Trade Resources à San Francisco (une société de M&A et de transfert de technologie). Il a mené 20 investissements aux Etats-Unis en tant que business angel. Administrateur de 2-B Energy, Acerde, Actility, Dietswell (ALDIE), Eco-Carbone, Maisons Oregon, Neology, NG2, ProSep, SP3H, Wateco, toutes des sociétés du portefeuille de Truffle Capital.

Henri Moulard, Co-fondateur et Président

Ancien PDG de Generali France (2001-2002), de Neulize et ABN Amro France (1993-2000), et de la Lyonnaise de Banque (1987-1992). Ancien président de plusieurs comités d'audit dont celui du Crédit Agricole SA. Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier des Palmes Académiques.

Dr. Philippe Pouletty, Co-fondateur et Directeur Général

Fondateur et Président de Deinove (ALDEI), Co-fondateur et membre du Conseil d'administration (CA) de Carnat (ALCAR), ancien Président et membre du CA de Neovacs (ALNEV), Président de BMD et Splicos, co-fondateur et membre du CA de Pharnext, Plasmaprime, Vexim, Wittycell, membre du CA d'Immune Targeting Systems, Myopowers, Symetis, Theraclion, toutes sociétés du portefeuille de Truffle Capital. Ancien fondateur de deux sociétés : SangStat (cotée sur NASDAQ et achetée par Genzyme) et Conjuchem (cotée sur Toronto Stock Exchange). Inventeur de 29 brevets.

Bernard-Louis Roques, Co-fondateur et Directeur Général

Co-fondateur d'ABN Amro Capital France: il a mené avec succès plus de 35 investissements en IT. Forte expérience entrepreneuriale ayant acheté une petite société industrielle en 1992, rendue profitable et revendue 18 mois plus tard. Administrateur de BoosterMedia, Equitime, Horizontal Software, Keyyo (ALKEY), LeadMedia Group (ALLMG), Momac, NetBooster (ALNBT), NetMediaEurope, PeopleCube, Populis, Utel, toutes des sociétés du portefeuille de Truffle Capital.

Exemples d'investissements faits par Truffle Capital



PME non-cotée

Activité : La prospection, l'exploration et le développement de gisements de matières premières minérales.

Truffle Capital, membre du Conseil d'Administration

Année du premier investissement : **2006**



PME cotée sur Alternext

Activité : Développement du premier cœur artificiel total au monde qui mime le cœur naturel humain.

Truffle Capital, membre du Conseil d'Administration

Année du premier investissement : **2008**



PME cotée sur Alternext

Activité : Marketing Internet à la performance sur deux marchés domestiques, la France et le Brésil.

Truffle Capital, membre du Conseil d'Administration

Année de premier investissement : **2008**

**Attention : il existe un risque de changement d'une partie ou de la totalité de l'équipe pendant la vie du fonds. Nous vous invitons à consulter notre site internet www.truffle.fr pour connaître en temps réel la composition de l'équipe de gestion.*

Pourquoi choisir Truffle Capital ?

- Plus de dix ans d'expérience dans le capital investissement et près de 500 m€ sous gestion.
- Une équipe stable, les quatre co-fondateurs travaillent ensemble depuis l'origine.*
- Une stratégie d'Entrepreneurs-Investisseurs visant à financer et accompagner des PME innovantes ayant le potentiel de devenir leaders dans leur secteur.
- Une focalisation sur des spin-offs, permettant une optimisation de risque lié aux jeunes entreprises.
- La troisième société de gestion la plus active en investissements.

Source : Chausson Finance, Indicateur du deuxième semestre 2011

- Un positionnement dans le peloton de tête du palmarès de valorisation de FCPI et FIP.

Source : Morningstar, au 30/9/2011

Chez Truffle Capital, nous sommes convaincus que le respect de toutes les parties prenantes est indispensable pour un développement sain et dans le long terme.

Nous investissons dans des entreprises dont les projets / produits correspondent à un besoin réel du marché et qui développent des technologies de rupture. Nous permettons à de jeunes entreprises de croître et de créer plus d'emplois

(plus de 300 emplois créés au total dans les sociétés du portefeuille Truffle depuis notre premier investissement).

Nous tenons à prendre des participations importantes dans des sociétés afin de pouvoir véritablement nous impliquer dans le pilotage stratégique et le développement de ces sociétés et d'éviter des investissements spéculatifs.

Notre engagement

Envers nos souscripteurs

Diversification du portefeuille et meilleurs efforts pour la maximisation de valeur, tout en prenant des risques calculés.

Une gestion de trésorerie prudente et des coûts de gestion contrôlés.

Envers nos sociétés

Un accompagnement non seulement financier mais également stratégique avec l'objectif de faire de nos sociétés des leaders de leur domaine.

Un investissement durable, à haute valeur ajoutée.

Symbole de ces engagements, Truffle Capital est devenu signataire en 2012 des Principes pour l'Investissement Responsable «PRI» de l'ONU.

Truffle Capital est membre de l'AFG et de l'EVCA.



*Consulter notre site internet au www.truffle.fr pour la composition actuelle de l'équipe de gestion.

Caractéristiques du fonds

| | |
|---|--|
| Société de gestion | Truffle Capital |
| Dépositaire | Société Générale |
| Valeur d'origine des parts A | 100 € |
| Souscription minimale (hors droits d'entrée) | 10 parts, soit 1 000 €, puis en nombre entier de parts |
| Durée de blocage | 7 ans prorogeable 3 fois un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 septembre 2022 au maximum |
| Valorisation | Trimestrielle |

Frais & Commissions

| Catégorie agrégée de frais | Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum | |
|--|---|--------------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur maximum | Dont TFAM distributeur maximum |
| Droits d'entrée et de sortie | 0,48 % | 0,47 % |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement | 3,46 % | 1,20 % |
| Frais de constitution | 0,05 % | 0 % |
| Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations | 0,30 % | 0 % |
| Frais de gestion indirects (frais d'OPCVM de trésorerie) | 0,06 % | 0 % |
| Total | 4,35 % | 1,67 % |

Taux d'investissement au 31/12/2011

| Année de création | Nom | Taux d'investissement en titres éligibles | Date limite d'atteinte du quota |
|-------------------|------------------------|---|---------------------------------|
| 2003 | Europe Innovation 2003 | 137 % | 31/12/2005 |
| 2004 | Europe Innovation 2004 | 144 % | 31/12/2006 |
| 2005 | UFF Innovation 5 | 81 % | 30/06/2008 |
| 2006 | Europe Innovation 2006 | 81 % | 31/12/2008 |
| 2008 | Fortune | 84 % | 30/06/2010 |
| 2008 | UFF Innovation 7 | 77 % | 30/04/2011 |
| 2008 | Innovation plurielle | 106 % | 31/12/2010 |
| 2009 | UFF Innovation 8 | 57 % | 31/03/2012 |
| 2010 | Fortune 2 | 45 % | 15/06/2012 |
| 2010 | UFF Innovation 10 | 8 % | 15/10/2012 |
| 2011 | Fortune 3 | NS | 08/06/2013 |
| 2011 | UFF Innovation 12 | NS | 17/06/2013 |
| 2012 | UFF Innovation 14 | NS | 17/06/2014 |

Avertissement

L'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Cette durée de sept (7) années est prorogeable sur décision de la Société de Gestion jusqu'à trois (3) fois une (1) année pour attendre un maximum de dix (10) années liquidation comprise. Les Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risque» du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par le Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.